



Sécuriser l'exploitation d'une œuvre : droits d'auteur et spectacle vivant

Une formation pour comprendre les contours des droits d'auteur, se poser les bonnes questions, clarifier les discussions avec les auteurs ou les sociétés de gestions collectives et avancer sereinement dans l'administration du projet artistique.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Comprendre et identifier les droits de l'auteur sur son œuvre ainsi que leurs implications juridiques
- Connaître les risques pour le producteur et pour le spectacle en cas de non-respect des droits d'auteur
- Comprendre les principes de rémunération associés
- Savoir rémunérer un auteur en direct pour la commande ou l'exploitation d'une de ses œuvres

INTERVENANTE

Fanny Schweich

Juriste du spectacle vivant, auteure de *Gérer une association culturelle* (éd. La Scène) - For companies.

23 et 24 novembre 2026

2 jours (14 heures)

Arsud, Bouc-Bel-Air (13300)

CONTENUS

Comprendre et identifier les droits de l'auteur sur son œuvre ainsi que leurs implications juridiques

- Définition et mise en application du droit patrimonial et du droit moral

Connaître les risques pour le producteur et pour le spectacle en cas de non-respect des droits d'auteur

- Illustration par des décisions de jurisprudence marquantes

Comprendre le contenu d'une autorisation d'exploitation d'œuvre

- Identifier les clauses obligatoires pour éviter toute situation de contrefaçon

Pouvoir commander la réalisation d'une œuvre à un auteur sans commettre d'erreur

Sociétés de gestion collective

- Comprendre quand interviennent les sociétés de gestion collective dans la diffusion d'un concert ou d'une œuvre de spectacle vivant
- Comprendre les principes de rémunération appliqués par ces sociétés de gestion collective (base de calcul et taux)

Rémunération des auteurs

- Savoir identifier l'entrepreneur en charge du paiement des droits d'auteur dans le cadre d'un contrat de vente de spectacle
- Savoir rémunérer un auteur en direct pour la commande ou l'exploitation d'une de ses œuvres,
- Comprendre les principes de rémunération imposés par la loi et l'étendue de la négociation
- Appréhender la gestion sociale de la rémunération (le principe de la note de droits d'auteur, la relation avec la sécurité sociale des artistes auteurs et les formalités déclaratives obligatoires)

**PUBLIC**

Toute personne en charge de la gestion et de la négociation des droits avec un auteur et/ou une société de gestion collective (SACEM, SACD, etc.), souhaitant connaître et clarifier les principes juridiques des droits d'auteur appliqués à la scène.

EFFECTIFS

- 12 participants maximum

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Ne sont pas abordées les spécificités liées au contrat de vente avec un producteur ou un organisateur établi à l'étranger, ni la gestion des droits d'auteur dans le cadre d'une diffusion sur internet

PRÉREQUIS TECHNIQUES

- Aucun

POSITIONNEMENT / SUIVI DE L'EXECUTION

- Entretien téléphonique préalable
- Questionnaire pédagogique de positionnement : besoins, attentes et acquis existants recueillis en amont de la formation
- Feuilles de présence signées par les stagiaires et les formateurs par demi-journée

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe en présentiel
- Accès à des ressources

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Programme de formation créé en novembre 2024 et mis à jour en novembre 2025
- Méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes et mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants
- Cas pratiques en groupe restreint ou collectifs

- E-valise de ressources pédagogiques rassemblant : le/les support(s) pédagogique(s) du/des intervenant(e)(s), les outils présentés dans la formation ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel

ÉVALUATION

- En cours de formation : évaluations formatives pendant les mises en situation débriefées, réalisation d'exercices pratiques, questions orales de compréhension, mises en application
- A l'issue de la formation : bilan à chaud et bilan à froid

VALIDATION

- Remise d'une attestation de fin de stage et/ou certificat de réalisation

TARIFS ET INSCRIPTION

- 560 euros par participant (selon votre situation les tarifs peuvent varier, n'hésitez pas à nous contacter)
- Arsud n'est pas assujéti à la TVA pour son activité de formation
- Formation non éligible au CPF
- Inscription jusqu'à 5 jours avant le démarrage de la formation, en fonction des places disponibles
- Comment s'inscrire : par téléphone, par mail ou par le site internet d'Arsud. Inscription validée à réception d'une fiche d'inscription complétée et d'une convention de formation signée

HORAIRE ET DURÉE

- Classes des jours 1+2 = 2 x 7h00 (9h30-12h30 et 13h30-17h30)
- Durée totale : 14 heures, en présentiel

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux répondent aux normes ERP ainsi qu'aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'équipe est à votre écoute pour étudier la faisabilité et l'adaptation nécessaire éventuelle : fabriqueformation@arsud-regionsud.com
Réfèrent handicap : Linda TALI (l.tali@arsud-regionsud.com : 06 76 35 40 50)

CONTACT

Magali BLAIN, responsable du service Accompagnement, ressources numériques et formation
Anne MARSETTI, responsable pédagogique : a.marsetti@arsud-regionsud.com - 06 10 07 60 90
Linda TALI, responsable conseil et parcours de formation : l.tali@arsud-regionsud.com - 06 76 35 40 50
Marie-Hélène DOSTES, gestionnaire administrative : mh.dostes@arsud-regionsud.com - 06 17 72 87 27